

NOTE concernant le PASSAGE du CHAMPIONNAT MASCULIN REGIONAL PAR EQUIPES de 4 JOUEURS lors de la 1^{ère} PHASE de la SAISON 2014/2015

Chers amis,

A compter de la saison 2014/2015, une réforme régionale est mise en place pour homogénéiser le niveau régional masculin avec le niveau national.

Le Championnat Régional Masculin, qui se joue pour la saison 2013/2014 par équipe de 6 joueurs, se jouera lors de la saison 2014/2015 par équipe de 4 joueurs, suivant décision du Comité Directeur Fédéral des 20 et 21 Janvier 2012 .(voir officiel infos N° 30 de Janvier 2012)

Toutes les parties se disputeront et non arrêt au score acquis.

Afin de conserver un maximum de joueurs au niveau régional, la pyramide régionale (2 PN + 2 R1 + 4 R2 + 8 R3) va évoluer avec la création de poules supplémentaires (Seul le nombre de poules de R2 et R3 sera modifié, 6 R2 et 12 R3 au maximum).

Afin de compléter ces poules, il sera proposé aux clubs régionaux des équipes supplémentaires dont le calcul se fera de la manière suivante :

- A l'issue de la 2^{ème} phase de la saison 2013/2014, les points seront attribués en fonction des divisions dans lesquelles les équipes joueront la première phase de la saison 2014/2015 en suivant le barème suivant :
 - Une équipe de Nationale 3 (Montant de PN) aura 6 Points
 - Une équipe de Pré Nationale aura 5 Points
 - Une équipe de Régionale 1 aura 4 Points
 - Une équipe de Régionale 2 aura 3 Points
 - Une équipe de Régionale 3 aura 2 Points
 - Une équipe de Pré Régionale ou Départemental 0 (Descendant de R3) aura 1 Point

Exemple :

une Régionale 2 montant en Régionale 1 aura 4 points

une Régionale 2 descendant en Régionale 3 aura 2 points

une Régionale 3 qui descend en Pré Régionale ou Départemental 0 aura 1 point

une Pré Nationale montant en Nationale 3 aura 6 points

une Pré Régionale ou Départemental 0 montant en R3 aura 2 points.

- En fonction de ces points, il sera effectué un classement par doublette (*). Le nombre de doublette par club définira le nombre d'équipes supplémentaires proposées au club. Ce nombre est défini de la manière suivante :
 - Un club ayant 2 ou 3 équipes au niveau régional (ou Nationale 3 montante) aura une seule doublette. Son nombre de points sera défini par l'addition des points des deux meilleures équipes régionales.
 - Un club ayant 4 ou 5 équipes au niveau régional (ou Nationale 3 montante) aura deux doublettes. Leurs nombres de points sera défini pour la première par l'addition des points des deux meilleures équipes et pour la seconde par l'addition des points de deux équipes suivantes.

- Un club ayant 6 ou 7 équipes au niveau régional (ou Nationale 3 montante) aura trois doublettes. Leurs nombres de points sera défini pour la première par l'addition des points des deux meilleures équipes, pour la seconde par l'addition des points de deux équipes suivantes et pour la troisième par l'addition des points des deux équipes encore suivantes.

- En cas d'égalité entre plusieurs associations, le classement sera réalisé comme suit :

a - La doublette ayant sa première équipe évoluant dans la plus haute division

b - La doublette ayant sa première équipe la mieux classée dans sa poule à l'issue de la 2^{ème} phase 2013/2014

c - La doublette ayant sa deuxième équipe la mieux classée dans sa poule à l'issue de la 2^{ème} phase 2013/2014

d - En dernier lieu, il sera appliqué l'article 8, Titre 2, Chapitre 1 des règlements sportifs fédéraux sur la première équipe de la doublette.

Exemple :

Une Doublette est composée d'une Pré Nationale et d'une Régionale 2 :

--> Elle dispose de $5 + 3 = 8$ Points

Une Doublette est composée de deux Régionale 1 :

--> Elle dispose de $4 + 4 = 8$ Points

Dans notre cas, les deux doublettes disposent de 8 points, la première est mieux classée car sa meilleure équipe est dans la plus haute division.

Lorsque le classement intégral des doublettes sera réalisé, les places supplémentaires attribuées le seront en fonction de ce classement. Les 16 meilleures doublettes se verront proposer une place en Régionale 2, les suivantes une place en régionale 3.

(*) Une doublette est l'addition de deux équipes d'un même club.

- Doublette 1 : Les deux meilleures équipes régionales de l'association

- Doublette 2 : Les deux meilleures équipes régionales suivantes de l'association, etc.

Josselin PRAUD

Responsable de la Commission Sportive Régionale